

1. Identification

| | |
|---|---|
| Identificateur de produit | CIMCLEAN® OAK® GREEN Décapant de plancher |
| Autres moyens d'identification | |
| Numéro de la FDS | Sans objet |
| Code du produit | B30249 |
| Usage recommandé | Décapant de plancher |
| Restrictions d'utilisation | Aucun(e) connu(e). |
| Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur | |

Nom de la société CIMCOOL® Industrial Products LLC
3000 Disney Street
Cincinnati, Ohio 45209

Telephone (General Information) 513-458-8100
Numéro de téléphone d'appel d'urgence 1-800-424-9300 (CHEMTREC)
Emergency telephone number (outside USA) 1-703-527-3887 (CHEMTREC)

Fournisseur

Nom de la société Milacron Canada Corp.
Adresse 1175 Appleby Line Road, Unit B-1
Burlington Ontario L7L5H9 Canada

Telephone (General Information) 905-319-1919
Emergency telephone number (outside USA) 1-703-527-3887 (CHEMTREC)

2. Identification des dangers

| | | |
|---------------------------------|-------------------------------------|-------------|
| Dangers physiques | Matières corrosives pour les métaux | Catégorie 1 |
| Dangers pour la santé | Corrosion cutanée | Catégorie 1 |
| | Lésions oculaires graves | Catégorie 1 |
| | Sensibilisation cutanée | Catégorie 1 |
| Dangers environnementaux | Non classé. | |

Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement Danger

Mention de danger Peut être corrosif pour les métaux. Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. Peut provoquer une allergie cutanée.

Conseil de prudence

Prévention

Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. Ne pas respirer les brouillards/vapeurs. Se laver soigneusement après manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Intervention EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

Stockage Garder sous clef. Stocker dans un récipient résistant à la corrosion avec doublure intérieure.

Élimination Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Autres dangers Aucun(e) connu(e).

Renseignements supplémentaires Utiliser uniquement dans les processus de fabrication

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

| Dénomination chimique | Nom commun et synonymes | Numéro d'enregistrement CAS | % |
|--|-------------------------|-----------------------------|----------|
| Éther de diéthylèneglycol et de monobutyle | | 112-34-5 | 5 - 10 |
| Nonylphenoxyethoxyethanol | | 127087-87-0 | 1 - 5 |
| Métasilicate de Sodium | | 6834-92-0 | 1 - 5 |
| Xylènesulfonate de sodium | | 1300-72-7 | 1 - 5 |
| Autres composant sous les niveaux à déclarer | | | 80 - 100 |

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

4. Premiers soins

Inhalation Transporter à l'extérieur. Dans des conditions normales d'utilisation prévue, ce produit ne devrait pas présenter un danger par inhalation. Appeler un médecin si des symptômes se développent ou persistent.

Contact avec la peau Rincer immédiatement la peau abondamment à l'eau. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Contact avec les yeux Rincer immédiatement l'œil (les yeux) abondamment à l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter immédiatement un médecin.

Ingestion Rincer soigneusement la bouche. Boire un ou deux verres d'eau. Ne pas faire vomir. En cas de vomissement, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons. Demander un avis médical/Consulter un médecin en cas de malaise.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés Douleur brûlante et lésions corrosives graves de la peau. Provoque de graves lésions des yeux. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Peut causer une réaction allergique de la peau.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Les symptômes peuvent être retardés.

Informations générales Si exposé(e) ou préoccupé(e) : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés Brouillard d'eau. Mousse. Poudre chimique. Dioxyde de carbone (CO₂). Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et au milieu environnant.

Agents extincteurs inappropriés Sans objet, incombustible.

Dangers spécifiques du produit dangereux Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers Porter l'équipement de protection approprié.

Équipement/directives de lutte contre les incendies Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque.

Méthodes particulières d'intervention Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence Tenir à l'écart le personnel non requis. Tenir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas respirer les brouillards/vapeurs. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. S'assurer une ventilation adéquate. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Ce produit est miscible dans l'eau. Empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées. Nettoyer selon les réglementations applicables.

Déversements importants : Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants. Utiliser un matériau non combustible comme la vermiculite, le sable ou la terre pour absorber le produit et le mettre dans un récipient pour élimination ultérieure. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversements peu importants : Essuyer avec une matière absorbante (par ex., tissu, lainage). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

Précautions relatives à l'environnement Contacter les autorités locales en cas de déversements dans les égouts ou le milieu aquatique. Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol. Utiliser un endiguement approprié pour éviter toute contamination de l'environnement.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention Ne pas couper, souder, braser, percer, broyer ou exposer les récipients à de la chaleur, à une flamme, à des étincelles ou à d'autres sources d'ignition. Ne pas respirer les brouillards/vapeurs. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Éviter une exposition prolongée. Assurer une ventilation efficace. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités Garder sous clef. Stocker dans un endroit frais et sec, à l'écart de la lumière solaire directe. Stocker dans des récipients résistants à la corrosion avec un revêtement intérieur résistant. Stocker dans des récipients bien fermés. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Si le produit est gelé, il se séparera. Le laisser entièrement fondre à la température ambiante et bien l'agiter avant de l'utiliser. Ne pas laisser le matériel geler. Entreposer à l'écart des substances incompatibles (consulter la section 10 de la FDS).

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

| | Type | Valeur | Forme |
|--|------|--------|-------------------------------|
| DIETHYLENE GLYCOL MONOBUTYL ETHER (CAS 112-34-5) | TWA | 10 ppm | Fraction inhalable et vapeur. |

Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

| | Type | Valeur | Forme |
|--|------|--------|-------------------------------|
| DIETHYLENE GLYCOL MONOBUTYL ETHER (CAS 112-34-5) | TWA | 10 ppm | Fraction inhalable et vapeur. |

Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)

| | Type | Valeur | Forme |
|--|---|--------|-------------------------------|
| DIETHYLENE GLYCOL MONOBUTYL ETHER (CAS 112-34-5) | TWA | 10 ppm | Fraction inhalable et vapeur. |
| Valeurs biologiques limites | Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients. | | |
| Contrôles d'ingénierie appropriés | Il faut utiliser une bonne ventilation générale. Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable. Des douches oculaires et d'urgence sont recommandées. | | |
| Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle | | | |
| Protection du visage/des yeux | Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques). Éviter tout contact avec les yeux. Une douche oculaire est recommandée. | | |
| Protection de la peau | | | |
| Protection des mains | On recommande des gants en nitrile. | | |
| Autre | Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques | | |
| Protection respiratoire | En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. | | |
| Dangers thermiques | Porter des vêtements de protection thermique appropriés, au besoin. | | |
| Considérations d'hygiène générale | Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants | | |

9. Propriétés physiques et chimiques

| | |
|---|-------------------------------|
| Apparence | CLEAR |
| État physique | Liquide. |
| Forme | Liquide. |
| Couleur | Non disponible. |
| Odeur | CHEMICAL |
| Seuil olfactif | Non disponible. |
| pH | 13.0 |
| Point de fusion et point de congélation | < 0 °C (< 32 °F) |
| Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition | > 100 °C (> 212 °F) |
| Point d'éclair | Sans objet |
| Taux d'évaporation | Comme de l'eau une fois dilué |
| Inflammabilité (solides et gaz) | Sans objet. |
| Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité | |
| Limites d'inflammabilité - inférieure (%) | Non disponible. |
| Limites d'inflammabilité - supérieure (%) | Non disponible. |
| Limite d'explosibilité - inférieure (%) | Non disponible. |
| Limite d'explosibilité - supérieure (%) | Non disponible. |
| Tension de vapeur | Non disponible. |
| Densité de vapeur | Non disponible. |
| Densité relative | Non disponible. |

| | |
|---|----------------------|
| Solubilité | |
| Solubilité (eau) | 100 % Water Miscible |
| Coefficient de partage n-octanol/eau | Non disponible. |
| Température d'auto-inflammation | Non disponible. |
| Température de décomposition | Non disponible. |
| Viscosité | Non disponible. |
| Autres informations | |
| Propriétés explosives | Non explosif. |
| Propriétés comburantes | Non oxydant. |
| pH dans une solution aqueuse | 12.0 @ 5% |
| Densité | 1.071 |
| VOC ASTM D2369 | 4 % |

10. Stabilité et réactivité

| | |
|--|--|
| Réactivité | Réagit violemment avec les acides forts. Ce produit peut réagir avec des agents comburants. Peut être corrosif pour les métaux. |
| Stabilité chimique | La substance est stable dans des conditions normales. |
| Risque de réactions dangereuses | Une polymérisation dangereuse ne se produit pas. |
| Conditions à éviter | Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Contact avec des matériaux incompatibles. Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques. |
| Matériaux incompatibles | Acides. Agents comburants. Métaux. |
| Produits de décomposition dangereux | Fumée, émanations et oxydes de carbone. |

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

| | |
|------------------------------|--|
| Inhalation | Non classé. |
| Contact avec la peau | Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque des brûlures de la peau. |
| Contact avec les yeux | Provoque de graves lésions des yeux. |
| Ingestion | Non classé. |

Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques Douleur brûlante et lésions corrosives graves de la peau. Provoque de graves lésions des yeux. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmolement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Peut provoquer une allergie cutanée.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

| Composants | Espèces | Résultats d'épreuves |
|---|---------|----------------------|
| Éther de diéthylèneglycol et de monobutyle (CAS 112-34-5) | | |
| <u>Aiguë</u> | | |
| Cutané | | |
| <i>Liquide</i> | | |
| DL50 | Lapin | 2764 mg/kg |
| Orale | | |
| <i>Liquide</i> | | |
| DL50 | Rat | 3305 mg/kg |

| Composants | Espèces | Résultats d'épreuves |
|---|--|--------------------------|
| Nonylphenoxyethoxyethanol (CAS 127087-87-0) | | |
| Aiguë | | |
| Cutané | | |
| <i>Liquide</i> | | |
| DL50 | Lapin | 2573 mg/kg |
| Orale | | |
| <i>Liquide</i> | | |
| DL50 | Rat | 3980 mg/kg |
| Xylènesulfonate de sodium (CAS 1300-72-7) | | |
| Aiguë | | |
| Cutané | | |
| <i>Solide</i> | | |
| DL50 | Lapin | > 2000 mg/kg |
| Inhalation | | |
| <i>Poussière</i> | | |
| CL50 | Rat | > 6.41 mg/l, 232 minutes |
| Orale | | |
| <i>Solide</i> | | |
| DL50 | Rat | > 5000 mg/kg |
| Corrosion cutanée/irritation cutanée | Provoque des brûlures de la peau. | |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | Provoque de graves lésions des yeux. | |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée | | |
| Sensibilisation respiratoire | Pas un sensibilisant respiratoire. | |
| Sensibilisation cutanée | Peut provoquer une allergie cutanée. | |
| Mutagenicité sur les cellules germinales | Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génotoxique. | |
| Cancérogénicité | Ce produit n'est pas considéré comme cancérogène par le CIRC, l'ACGIH, le NTP ou l'OSHA. | |
| Toxicité pour la reproduction | On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le développement. | |
| Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique | Non classé. | |
| Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées | Non classé. | |
| Danger par aspiration | Pas un danger par aspiration. | |
| Effets chroniques | Non classé. | |
| Autres informations | La classification des dangers environnementaux et pour la santé est dérivée d'une combinaison de méthodes de calculs et de données d'essai, si disponible. | |

12. Données écologiques

Écotoxicité Contient une substance qui fait courir un risque d'effets néfastes pour l'environnement.

| Composants | Espèces | Résultats d'épreuves |
|--|---------|--|
| Éther de diéthylène glycol et de monobutyle (CAS 112-34-5) | | |
| Aquatique | | |
| <i>Aiguë</i> | | |
| Crustacés | CE50 | Daphnia > 100 mg/l, 48 heures |
| Poisson | CL50 | Crapet arlequin (Lepomis macrochirus) 1300 mg/l, 96 heures |
| Métasilicate de Sodium (CAS 6834-92-0) | | |
| Aquatique | | |
| <i>Aiguë</i> | | |
| Crustacés | CE50 | Daphnia 1700 mg/l, 48 heures |

| Composants | | Espèces | Résultats d'épreuves |
|---|------|--|--------------------------------|
| Poisson | CL50 | Dard-perche (Danio rerio) | 210 mg/l, 96 heures |
| Nonylphenoxypolyethoxyethanol (CAS 127087-87-0) | | | |
| Aquatique | | | |
| <i>Aiguë</i> | | | |
| Crustacés | CE50 | Daphnia | 1.6 - 10 mg/l, 48 h |
| Poisson | CL50 | Vairon à grosse tête (Pimephales promelas) | 1.2 - 9.3 mg/l, 96 h |
| Xylènesulfonate de sodium (CAS 1300-72-7) | | | |
| Aquatique | | | |
| <i>Aiguë</i> | | | |
| Crustacés | CE50 | Daphnia | > 40.3 mg/l, 48 heures |
| Poisson | CL50 | Truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss) | > 1000 mg/l, 96 heures ANALOGY |

Persistence et dégradation Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité des ingrédients du mélange.

Potentiel de bioaccumulation

Log K_{ow} du coefficient de répartition octanol/eau

Éther de diéthylèneglycol et de monobutyle 1

Mobilité dans le sol Ce produit est miscible dans l'eau.

Autres effets nocifs On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète).

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Règlements locaux d'élimination Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.

Code des déchets dangereux Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.

Déchets des résidus / produits non utilisés Éliminer conformément à la réglementation locale. Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre (voir : instructions d'élimination).

Emballages contaminés Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

14. Informations relatives au transport

TMD

Numéro ONU UN3266
Désignation officielle de transport de l'ONU LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (Métasilicate de Sodium)
Classe de danger relative au transport
Classe 8
Danger subsidiaire -
Groupe d'emballage II
Dangers environnementaux D
Précautions spéciales pour l'utilisateur Lire les instructions de sécurité, la FDS et les procédures d'urgence avant de manipuler.

IATA

UN number UN3266
UN proper shipping name Corrosive liquid, basic, inorganic, n.o.s. (SODIUM METASILICATE)
Transport hazard class(es)
Class 8
Subsidiary risk -
Packing group II
Environmental hazards No.

ERG Code 8L
Special precautions for user Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.
Other information
Passenger and cargo aircraft Allowed with restrictions.
Cargo aircraft only Allowed with restrictions.

IMDG

UN number UN3266
UN proper shipping name CORROSIVE LIQUID, BASIC, INORGANIC, N.O.S. (SODIUM METASILICATE)
Transport hazard class(es)
Class 8
Subsidiary risk -
Packing group II
Environmental hazards
Marine pollutant No
EmS F-A, S-B
Special precautions for user Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC Non déterminé(e).

IATA; IMDG; TMD



15. Informations sur la réglementation

Réglementation canadienne Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

Règlements internationaux

Convention de Stockholm

Sans objet.

Convention de Rotterdam

Sans objet.

Protocole de Kyoto

Sans objet.

Protocole de Montréal

Sans objet.

Convention de Bâle

Sans objet.

Inventaires Internationaux

| Pays ou région | Nom de l'inventaire | Sur l'inventaire ou exempt (oui/non)* |
|--------------------------|---|---------------------------------------|
| Australie | Inventaire australien des substances chimiques (AICS) | Oui |
| Canada | Liste intérieure des substances (LIS) | Oui |
| Canada | Liste extérieure des substances (LES) | Non |
| Chine | Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC) | Oui |
| Europe | Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS) | Non |
| Europe | Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS) | Non |
| Japon | Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS) | Non |
| Corée | Liste des produits chimiques existants (ECL) | Oui |
| Nouvelle-Zélande | Inventaire de la Nouvelle-Zélande | Oui |
| Philippines | Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS) | Oui |
| États-Unis et Porto Rico | Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques) | Oui |

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence

16. Autres informations

Date de publication 05-24-2019

Version n° 01

Classements NFPA Santé: 3
Inflammabilité: 0
Instabilité: 0

Avis de non-responsabilité À notre connaissance, les renseignements et recommandations de cette fiche de données de sécurité étaient précis à la date de publication. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.

Informations relatives à la révision Des modifications importantes ont été apportées à ce document et il devrait donc être relu entièrement.